

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril,

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la maison des Platanes, Maison commune temporaire, sous la présidence de M. Régis VIALLATTE, Maire.

Date de la convocation : 18/03/2025.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 18/03/2025 par messagerie.

**Présents :** AIME Jean-Claude (pouvoir de Vincent Choron). COLANGELI Muriel. CONTRERAS Joseph. CRUYPENNING Bruno. DEYRIEUX Caroline. DUMAS Christophe. HAYART Dominique. LEMAITRE Sylvie. ROZELIER Arlette. VALLATTE Régis. DUGUA Véronique (arrivée à 18h08). DULONG Aurélie (arrivée à 18h43).

**Excusés :** BARREL Natacha. CHORON Vincent (pouvoir à Jean-Claude Aime - arrivera à 20h08).

**Absent :** MERNISSI Chakib.

Le pouvoir a été déposé en application de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Arlette Rozelier, secrétaire de séance.

M. le Maire présente aux membres présents du Conseil municipal le projet du Budget primitif 2025 de la commune, section par section, chapitre par chapitre, et leur précise que :

- La section de fonctionnement est en équilibre
- Les principales dépenses d'investissement sont orientées notamment sur les projets « Développement du cœur de village » et « Réhabilitation d'un ensemble immobilier dont la Maison pour tous »
- Les dépenses d'investissement assujetties à la TVA qui seront basculées au nouveau budget annexe « Locations Commerces et logements », avant la fin de l'année 2025, ont été prises en compte
- Les montants correspondants à ces dépenses ne rentrant plus dans le budget principal ont été intégrés en recettes d'investissement au budget principal
- La section d'investissement est en suréquilibre

Il leur demande de bien vouloir de se prononcer sur le projet de ce budget primitif 2025 de la commune qui s'établit comme suit :

COMMUNE 2025	Dépenses	Recettes	Total provisoire
<b>Fonctionnement</b>	1 214 519.79 €	1 214 519.79 €	0.00 €
<b>Investissement</b>	4 633 470.00 €	4 906 157.77 €	272 687.77 €
<b>Total</b>	<b>5 847 989.79 €</b>	<b>6 120 677.56 €</b>	<b>272 687.77 €</b>

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** le projet de budget primitif 2025 de la commune,

**Vu** la délibération n° 2025-04, en date du 20 février 2025, relative à l'autorisation pour l'application de la fongibilité des crédits en M57 sur les budgets 2025 : Commune et « Service Pôle Animation »,

**Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Valide** le Budget Primitif 2025 de la commune, conformément aux documents présentés en séance.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,

Extrait certifié conforme par le Maire,

A Clonas sur Varèze, le 7 avril 2025,

Le Maire,  
Régis VIALLATTE



La secrétaire,  
Arlette ROZELIER



*510*

COM

38114

CNE CLONAS S/VAREZE

Code INSEE

Commune

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres présents : *12*  
 Nombre de suffrages exprimés : *12+1 pour*  
 VOTES : Pour *12*  
 Contre 0  
 Abstentions 0

Date de convocation : 18/03/2025

Présenté par le Maire

A Clonas sur Varèze

, le 03/04/2025

Le Maire



Délibéré par le Conseil municipal

réuni en session ordinaire

A Clonas sur Varèze

, le 03/04/2025

le Conseil municipal

AIME Jean-Claude	<i>[Signature]</i> Pourvoir de V. Choron
BARREL Natacha	Excusée
CHORON Vincent	<i>[Signature]</i> Pourvoir de J. Aime
COLANGELI Muriel	<i>[Signature]</i>
CONTRERAS Joseph	<i>[Signature]</i>
CRUYPENINCK Bruno	<i>[Signature]</i>
DEYRIEUX Caroline	<i>[Signature]</i>
DUGUA Véronique	<i>[Signature]</i>
DULONG Aurélie	<i>[Signature]</i>
DUMAS Christophe	<i>[Signature]</i>
HAYART Dominique	<i>[Signature]</i>
LEMAITRE Sylvie	<i>[Signature]</i>
MERNISSI Chakib	Absent
ROZELIER Arlette	<i>[Signature]</i>
VIALLATTE Régis	<i>[Signature]</i>



Certifié exécutoire par le Maire  
et de la publication, le

, compte tenu de la transmission en

A Clonas sur Varèze , le 07.04.2025

